

Début d'année scolaire ou civile

Comment modifier les tarifs de restauration ?

Menu **Paramétrages / Catégories / Forfaits de type borne.**

Chaque catégorie dépend d'un mode de tarification renseigné dans ce menu.

Sélectionner le tarif à modifier et aller dans l'onglet "Valeurs"

Pour les 3 services matin, midi et soir vous pouvez choisir entre 3 options :

- **Passage interdit** : les personnes à qui s'applique ce tarif ne pourront pas passer pour ce service.
- **Passage au forfait repas** : le prix d'un repas est débité à chaque passage de la carte (fonctionnement au ticket) : Renseigner le montant unitaire du repas.
- **Passage au forfait périodique** : la personne paye au trimestre, le passage de sa carte n'a pas d'influence sur son porte-monnaie. Sa facturation est faite à part, soit dans le module frais scolaire de GEC soit dans un autre logiciel.

NOTE :

Lors d'un changement de tarif l'action est immédiate. Il faut donc faire le changement **après** le dernier service ayant l'ancien tarif, et **avant** le premier passage qui prendra en compte le nouveau tarif.

Référence ID de l'article : #1047

Auteur : Jean-Claude

Dernière mise à jour : 2023-02-16 10:59